

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 janvier 2019 à 20H30**

*Etaient présents* : Mme. Annick DUTERTRE - Daniel BELLAYE - Thierry GRÉMILLON - Gérard LANTENOIS - Didier JOURNET - Cécile MÉRY - Céline SAUCET - Jean-Philippe LAURENT

*Excusé* : Romain BURON

*Absent* : Henri HÉRON

*Secrétaire* : Thierry GRÉMILLON

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE**

Sans aucune observation, le compte rendu de la réunion du 3 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

### **AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018.**

Madame le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget Primitif qui devra intervenir avant le 15 Avril 2019.

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Limite de 25%</b>
23	400 000€	100 000€

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2019 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

### **PROPOSITION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que suite aux travaux de la place de la Bascule, un certain nombre de factures sont à régler avant le budget primitif. Pour pallier au règlement des factures il serait préférable d'adopter une ligne de trésorerie.

Madame le Maire présente les différentes propositions de la caisse d'épargne et du crédit mutuel, le crédit agricole n'ayant pas répondu dans les temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents :

- ACCEPTE la proposition de la caisse d'épargne pour un montant de 150 000 € sur 12 mois, au taux de 0.50% et avec des frais de dossier de 300€.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les documents nécessaires

### **CONTRAT PRESTATION ANGE-LINE GARNIER POUR ELABORATION DU BUDGET**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'effectuer un contrat de prestation à Ange-Line GARNIER pour l'élaboration du budget primitif, son nombre d'heures est à déterminer.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE la proposition du contrat de prestation pour l'élaboration du budget
- AUTORISE Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

### **PROJET CHEMIN N°7**

Madame le Maire informe aux membres du Conseil municipal que Patrick LEDAIN avec Serge PINSON ont répertorié tous les chemins de randonnées dans la commune, le chemin N° 7 partant derrière « le Boulay » et débouchant route de Nogent près de Launay pourrait être remis en état pour réouverture (un accord de faire le bois a été donné : déjà commencé depuis 2 samedis) ;

Deux près séparent ce chemin exploités par l'élevage CHAMPION. Une réunion avec Monsieur CHAMPION sera organisée pour évoquer les problèmes divers et trouver des solutions pour que personne ne soit pénalisé. La réouverture de ce chemin ne se ferait pas cette année.

### **AVANCEMENT DE GRADE DE M. ALAIN CHABLES**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal de la proposition du centre de gestion d'un avancement de grade de M. Alain CHABLES d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 11<sup>ème</sup> échelon à adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe 7<sup>ème</sup> échelon

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- REFUSE la proposition d'avancement de grade de M. Alain CHABLES

### **QUESTIONS DIVERSES**

⇒Présentation de l'enquête publique pour l'implantation d'éoliennes à Saint Cosme en Vairais

Dates présence du commissaire enquêteur

⇒M. Didier JOURNET demande qui a été retenu pour le remplacement des fenêtres de la salle polyvalente. Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que 3 devis ont été demandés, seulement 2 entreprises ont répondu, la métallerie Laurent ODILLARD de Saint Georges étant la moins disante a été retenu.

⇒Mme le Maire va rencontrer les locataires du place de l'église, car suite au feu de leur voiture, pas été contacté par l'assurance pour les dégradations d'un panneau et du goudron.

⇒Présentation de la carte des vœux de l'association D.D.P.L

Séance levée à 21H30